

[Text]

year in advance to plan for it. Now here is a much more complex program. I think it is incumbent upon us as the administrators to try to avoid the pitfalls we experienced in the past and the pitfalls that were recently experienced under the unemployment insurance program.

Mr. Marshall: I would just like to say that I am not blaming the departmental staff, but I will always have a doubt in my mind why Bill C-264 was brought in hoping to pay payments within seven months and then suddenly it dies on the order paper and we get a new bill that is probably going to keep people waiting for another year.

That is all, thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Marshall. Any other question on Clause 24?

Shall Clause 24 carry?

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): Mr. Chairman, I have no question, I would just like to say that I am going to vote against Clause 24. It is probably futile to do so, but I want to register my protest. I think the Family Allowances Act with its principle of universality is a much better piece of legislation than this one will ever be. I voted for it in 1944 and I do not feel like voting for its repeal today.

Clause 24 agreed to on division.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Présentement selon ce que connaît le public, il n'y a pas d'accord sur les allocations familiales entre les autorités de la province de Québec et le gouvernement canadien. J'espère que l'accord va se réaliser, mais si tel n'est pas le cas, qu'arrive-t-il du bill? Serez-vous obligés d'apporter un amendement au projet de loi actuellement à l'étude au Comité?

• 1600

M. Ouellet: Monsieur le président, je pense que l'honorable député sait que le premier ministre Trudeau a écrit à tous les premiers ministres provinciaux, le 9 mars dernier, leur disant que le gouvernement fédéral était prêt à apporter des modifications à la Loi sur les allocations familiales pour permettre, au cas où, dans une province, il y aurait la loi fédérale des allocations familiales fédérales et une loi de l'assemblée fédérales et une loi de l'assemblée législative provinciale, qu'à l'intérieur de certaines limites qui découlent de normes nationales la loi provinciale s'applique pour déterminer la structure du programme fédéral.

Or, cette offre a été faite à tous les gouvernements provinciaux. Le ministre, lorsqu'il a comparu devant le Comité a rappelé qu'il avait reçu de certaines provinces des demandes de renseignements, des demandes de clarification de certains points et qu'il avait aussi reçu de la part du gouvernement du Québec, de la part du premier ministre Bourassa une réponse disant que le gouvernement du Québec était très intéressé. Or il y a eu effectivement des négociations, ces négociations dans l'ensemble sont terminées. Il reste cependant que les provinces qui voudront se prévaloir de cette option devront le signifier le plus tôt possible aux autorités fédérales. Je pense que le gouvernement a l'intention d'aller de l'avant avec son projet de loi et qu'aussitôt que le projet de loi sera retourné pour la en troisième lecture, il pourra, s'il le juge à propos, présenter un amendement pour...

[Interpretation]

M. Marshall: Je tiens à dire que je ne veux pas faire de reproches au personnel du ministère, mais je me demanderais toujours pourquoi on a introduit le Bill C-264 en espérant pouvoir effectuer les paiements avant sept mois au maximum et que tout d'un coup il disparaît du feuillet, un nouveau projet de loi est introduit, ce qui va encore retarder les choses d'un an.

C'est tout, je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Marshall. Avons-nous d'autres questions sur l'article 24?

L'article 24 est-il adopté?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je n'ai pas de question, je déclare simplement que je voterai contre l'article 24. Même si je perds mon temps en le faisant, je tiens à signaler mon désaccord. J'estime que la Loi sur les allocations familiales et son principe d'universalité est de loin supérieure à ce projet de loi. Ayant voté pour cette loi en 1944, je ne veux pas voter aujourd'hui pour l'abroger.

Article 24 adopté sur division.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I have a question for the Parliamentary Secretary to the Minister of National Health and Welfare. As far as the public knows, it appears that Quebec provincial authorities disagree with the Canadian government on the question of family allowances. I hope that some agreement will be reached, but if not, what will happen to the bill? Would you have to amend the present bill before the Committee?

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, the hon. member probably knows that Prime Minister Trudeau wrote to all the provincial premiers on March 9 stating that the federal government was willing to amend the Family Allowances Act so that it would be possible in a province to have both the federal Family Allowances Act and a provincial act, that the provinces could set up their programs in keeping with limits contained in national standards.

This offer was made to all provincial governments. When the Minister appeared before the Committee he stated he had received from certain provinces requests for information or further enlightenment on certain points and that Premier Bourassa, in the name of the Quebec government, had shown great interest. Negotiations have taken place and are almost all ended. However, provinces wishing to benefit by this option should state their intention as soon as possible to federal authorities. I think the government wishes to go ahead with the bill so that after third reading it may, if it sees fit, introduce an amendment to...